Nations Unies S/PV.4988



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4988e séance

Vendredi 11 juin 2004, à midi
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2004/453)

04-38517 (F)



La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2004/453)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Hassan (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, document S/2004/453. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2004/473, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, France, Allemagne, Pakistan, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1547 (2004).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avec ce vote, le Conseil de sécurité a manifesté son appui unanime au processus de paix de Naivasha et au rôle digne d'hommes d'État joué par les parties. Nous attendons avec grand intérêt que de nouveaux progrès soient enregistrés et que ce processus soit mené à bien. Il est juste que l'ONU se positionne de manière à pouvoir assurer tout l'appui nécessaire à ce processus et à pouvoir aider le Gouvernement soudanais dans les efforts qu'il déploie pour mettre fin à un conflit qui dure depuis si longtemps.

Et donc il est tout à fait juste, à ce stade, de voir des progrès se réaliser, d'envoyer une mission politique spéciale et d'être prêt à envisager une opération de soutien à la paix. Mais il faut également, en adoptant cette résolution, veiller à ce qu'il y ait des progrès similaires dans l'ensemble du Soudan, veiller à appuyer encore les efforts que déploie le Gouvernement de ce pays, qui est responsable du bien-être de ses citoyens dans l'ensemble du pays, accorder une attention particulière à la situation dans le Darfour et veiller à ce que nous tous et les organisations humanitaires fassions ce qu'il faut pour empêcher toute catastrophe humanitaire dans cette région.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de la détermination de l'ONU à appuyer l'application d'un futur accord de paix nord-sud au Soudan, ce que souligne la résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité. Cet accord, une fois véritablement mis en œuvre, offre la possibilité de mettre fin à un conflit de longue date qui a fait un si grand nombre de morts.

Bien que le processus de paix global au Soudan ait enregistré des progrès considérables – et le texte de la résolution le reconnaît de manière explicite – l'ensemble du pays ne parviendra à un règlement global durable qu'une fois tous les conflits réglés. Cela signifie notamment que doivent cesser les violations considérables et généralisées des droits de l'homme dans les régions de conflit au Soudan.

Le rapport du Secrétaire général (S/2004/453), que le Conseil a expressément accueilli favorablement aujourd'hui dans la présente résolution, mentionne clairement ce fait. Dans ce contexte, l'Allemagne exprime son appui au plan d'action pour la protection des droits de l'homme dans le Darfour présenté par le Haut Commissaire par intérim des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous avons pensé qu'il était indispensable que la résolution fît, comme il se devait, mention du contexte général du conflit, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la référence faite dans le texte de la résolution à la déclaration présidentielle en date du 25 mai (S/PRST/2004/18) qui traite directement des conflits dans le Darfour et dans le Haut-Nil occidental. Nous appelons les parties au conflit à honorer leurs obligations découlant de l'accord de paix de N'Djamena.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement appeler l'attention des membres du Conseil sur la déclaration publiée hier par les dirigeants du Groupe des Huit, déclaration dans laquelle ils se sont vivement félicités de la signature, le 26 mai, par le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais de protocoles relatifs au partage du pouvoir, dans la province d'Abyei, les monts Nouba et l'État du Nil bleu méridional. Ils ont exhorté les parties à parvenir aussi rapidement que possible à un accord définitif et global assorti d'un calendrier et d'arrangements relatifs à la sécurité, et ils ont exprimé l'espoir que cet accord et sa stricte application mettraient fin à l'un des conflits les plus douloureux du monde et ouvriraient une ère nouvelle de paix et de prospérité pour les Soudanais.

Ils ont également exprimé leur vive préoccupation devant la crise que connaît le Darfour tant sur les plans humanitaire et politique qu'en matière de droits de l'homme. Ils se sont félicités de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena en date du 8 avril et de l'annonce faite le 20 mai par le Gouvernement soudanais que les restrictions à l'accès humanitaire seront allégées. On continue cependant de faire état de violations flagrantes des droits de l'homme, violations ayant souvent une dimension ethnique. Les dirigeants du Groupe des Huit ont appelé les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu immédiatement et entièrement, à autoriser un accès humanitaire sans entrave à toutes les personnes dans le besoin et à créer les conditions favorables au retour en toute sécurité dans leurs foyers des personnes déplacées. Ils ont tout particulièrement demandé au Gouvernement soudanais de désarmer immédiatement les milices Janjawid et les autres groupes armés responsables de violations massives des droits de l'homme dans le Darfour. Ils ont appelé les parties au conflit à s'attaquer aux causes profondes du conflit du Darfour et à chercher une solution politique.

Ils ont également appuyé l'Union africaine, qui dirige la mission de surveillance actuellement dépêchée dans la région du Darfour pour superviser l'accord de cessez-le-feu. Ils ont promis l'assistance de leurs pays pour mettre fin au conflit au Soudan et une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, et ont appelé toutes les parties au conflit au Soudan à s'engager à respecter le droit de tous les Soudanais à vivre dans la paix et la dignité. Ils ont conclu leur déclaration en demandant à l'Organisation des Nations Unies de coordonner les efforts internationaux en vue d'éviter une catastrophe et d'œuvrer de concert à cette fin.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation se félicite de la conclusion récente à Naivasha, au Kenya, des trois protocoles d'accord qui, avec ceux conclus au cours des deux dernières années, ouvrent la voie à une issue pacifique au conflit qui n'a que trop duré dans le Sud-Soudan.

Tout en saluant les efforts fournis par les parties au conflit et par les médiateurs régionaux et internationaux pour permettre de croire en un retour définitif de la paix au Sud-Soudan, après les espoirs maintes fois déçus, ma délégation demeure consciente de la fragilité du processus engagé, des défis auxquels il est confronté et des risques de le voir à tout moment dévier de son cours. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport d'une manière on ne peut plus claire, les parties au conflit et la communauté internationale se doivent de faire preuve d'une volonté sans faille et d'une détermination accrue pour permettre de mener à bon port le processus de paix au Sud-Soudan.

Pour empêcher tous ceux qui veulent faire échouer ce processus de réaliser leurs objectifs et pour éviter aux obstacles de natures diverses d'avoir raison de lui, des moyens humains, matériels et financiers importants doivent être mobilisés, tenant compte des contraintes d'ordre géographique, politique, social et économique, notamment. Ce sont en effet les défis auxquels la mise en application des protocoles

d'accord déjà conclus et du futur accord de paix global se trouve confrontée qui conduisent ma délégation à appeler en cette phase cruciale à la mobilisation des moyens et la concentration des énergies sur l'accompagnement du processus engagé dans le Sud-Soudan pour lui éviter tout risque d'échec.

Sans nier l'importance des défis qui restent posés dans d'autres régions de l'immense territoire soudanais et qui méritent eux aussi une égale mobilisation et toute l'attention de la communauté internationale et des parties soudanaises concernées, ma délégation aurait eu à cœur de voir le texte de résolution qui nous a été soumis assurer une mobilisation soutenue de la communauté internationale pour accompagner le processus engagé au Sud-Soudan.

Dans cet esprit, ma délégation assure sa pleine adhésion aux recommandations du Secrétaire général, notamment celle relative au déploiement d'une équipe avancée, dans la perspective de la mise en place d'une opération des Nations Unies au lendemain de la signature d'un accord de paix global au Sud-Soudan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La guerre civile qui a sévi au Soudan durant une grande partie de son histoire d'indépendance est très regrettable. Elle est lourde de conséquences pour le peuple soudanais et pour la région.

Le Pakistan se félicite des progrès accomplis en vue d'un règlement négocié et mutuellement acceptable. Nous nous félicitons de l'intervention de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de la communauté internationale en vue d'aider les parties à progresser dans la voie de la paix. Le Pakistan se félicite tout particulièrement de la volonté exprimée par l'Organisation des Nations Unies d'appuyer le processus de paix.

La résolution que nous venons d'adopter vise principalement à louer les progrès récemment accomplis dans le processus de Naivasha et à permettre le déploiement d'une équipe avancée des Nations Unies au Soudan en vue de préparer la mise en place d'une opération des Nations Unies chargée d'appuyer l'application d'un accord de paix global qui doit être signé par les parties. La coopération des parties est et restera cruciale pour l'application de tout accord de paix. Il importera donc de veiller à ce que le Gouvernement soudanais continue de participer pleinement et de façon constructive dans ce processus.

La résolution fait référence aux problèmes dans le Darfour et dans la région du Haut-Nil au Soudan. Au Darfour, une crise humanitaire a été déclenchée par une rébellion armée et s'est aggravée avec les représailles. Ce qui importe à présent, c'est que la communauté internationale réponde avec générosité à cette crise humanitaire. Or, la réaction de la communauté internationale a, jusqu'à présent, été décevante. Nous nous félicitons donc de ce que la résolution fasse référence à la nécessité d'un financement important à l'appui de la paix au Soudan.

Le Soudan est un membre important de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Organisation des Nations Unies. En tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Soudan jouit de tous les droits et privilèges que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale – principes qui constituent le fondement des relations internationales. La paix et la stabilité durables au Soudan et l'unité du pays sont dans l'intérêt non seulement du peuple soudanais, mais également de la communauté internationale. Tel doit être l'objectif principal du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais terminer en disant qu'un pays concerné par toute question examinée par le Conseil de sécurité ou faisant l'objet d'une résolution devrait, par principe, avoir le droit de participer et de s'exprimer aux séances du Conseil. Nous avons déjà octroyé ce droit à d'autres pays et nous n'aurions pas dû le refuser cette fois.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.